

SPF 35 - ILLE-ET-VILAINE

14, RUE DES VEYETTES

35000 – RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2021

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération d'Ille-et-Vilaine, relatifs à l'exercice clos 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 25/05/2022

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes





Bilan - Actif

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000

000058

Exercice : 2021

En euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2021	Montant net 2020
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 180 443	406 556	773 887	716 296
Terrains	250 000	-	250 000	250 000
Agencements et aménagements de terrains	12 712	5 327	7 384	8 656
Constructions	732 833	313 720	419 113	401 846
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 830	36 991	10 840	10 855
Autres immobilisations corporelles:	137 068	50 518	86 550	44 939
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	1 746	(1 746)	(277)
<i>Matériel de transport</i>	115 809	39 884	75 925	45 065
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	15 734	6 245	9 489	(407)
<i>Mobilier</i>	5 525	2 643	2 882	559
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	8 616	-	8 616	1 455
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	8 616	-	8 616	1 455
I. Actif immobilisé	1 189 059	406 556	782 503	717 751
Stocks et en cours	11 800	-	11 800	-
Autres approvisionnements	11 800	-	11 800	-
Marchandises	-	-	-	-
Créances	101 101	-	101 101	108 420
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 958	-	1 958	16 087
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances (dont produits à recevoir)	99 142	-	99 142	92 333
Disponibilités	123 182	-	123 182	126 751
Valeurs mobilières de placement et FNS	282 395	-	282 395	355 203
Charges constatées d'avance	4 488	-	4 488	4 188
II. Actif circulant	522 966	-	522 966	594 562
III. Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 712 025	406 556	1 305 469	1 312 313





Bilan - Passif

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000

000058

Exercice : 2021

En Euros	Année 2021	Année 2020
Fonds propres sans droit de reprise	129 499	129 499
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Projet associatif et réserves	-	-
Report à nouveau	821 108	623 105
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 480)	198 003
Situation nette (sous-total)	949 126	950 606
Subventions d'investissement	171 846	128 290
I. Fonds propres	1 120 972	1 078 896
Ecart de combinaison	-	-
II. Ecart de combinaison	-	-
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	50 544	122 967
III. Fonds reportés et dédiés	50 544	122 967
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
IV. Provisions	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 644	9 445
Emprunts et dettes financières diverses SPF	-	-
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 935	50 065
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	33 424	50 139
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes (dont charges à payer)	950	800
Produits constatés d'avance	-	-
V. Dettes	133 953	110 450
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 305 469	1 312 313





Compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Année 2021	Année 2020
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	4 164	2 186
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	589 886	847 500
Concours publics et subventions d'exploitation	126 761	261 671
Ressources liées à la générosité du public	411 012	418 858
<i>Dons manuels</i>	374 482	398 308
<i>Mécénats</i>	36 530	20 550
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
<i>Autres produits liés à la GP</i>	-	-
Contributions financières	52 113	166 971
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 864	9 406
Utilisations des fonds dédiés	93 159	16 531
Autres produits	191 858	118 320
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	19 834	10 126
<i>Produits d'initiatives</i>	170 055	107 149
<i>Autres</i>	1 970	1 044
I - Produits d'activité	884 932	993 943
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Achats de marchandises, matériels et fournitures	233 542	243 706
Variations de stock	(11 800)	-
Autres achats	77 228	37 764
Services extérieurs	94 338	67 478
Autres services extérieurs	82 216	52 575
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	118 309	79 566
Impôts, taxes et versements assimilés	9 502	8 002
Salaires et traitements	139 525	105 254
Charges sociales	46 634	33 519
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	53 223	40 479
<i>- sur immobilisations</i>	53 223	40 479
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	-	-
<i>- sur actif circulant</i>	-	-
<i>- pour risques et charges</i>	-	-
Autres charges	39 613	36 432
Reports en fonds dédiés	20 736	106 707
II - Charges d'activité	903 065	811 482
Résultat d'activité	(18 133)	182 461





Compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En euros	Année 2021	Année 2020
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	3 732	2 716
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
III - Produits financiers	3 732	2 716
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	216	75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
IV - Charges financières	216	75
Résultat Financier	3 516	2 642
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	938	5 422
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 444	12 844
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
V - Produits exceptionnels	22 382	18 266
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 487	5 366
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 758	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
VI - Charges exceptionnelles	9 245	5 366
Résultat Exceptionnel	13 137	12 900
VII - Ecart de combinaison	-	-
VII - Ecart de combinaison	-	-
Résultat Combinaison	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	911 046	1 014 926
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	912 526	816 923
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	(1 480)	198 003
En euros	Année 2021	Année 2020
Bénévolat	337 693	575 022
Prestations en nature	138 090	119 225
Dons en nature	809 037	522 659
Données extracomptables - Ressources	1 284 821	1 216 905
Total	1 284 821	1 216 905
Bénévolat	337 693	575 022
Prestations gratuites	138 090	119 225
Secours en nature	809 037	522 659
Emplois des contributions volontaires en nature	1 284 821	1 216 905
Total	1 284 821	1 216 905



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de l'ILLE ET VILAINE
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	15
VI. Informations relatives au compte de résultat	16
Ventilation par nature des produits d'activités	16
Effectif	16
Résultat exceptionnel	16
VII. Autres informations	17
Contributions volontaires en nature	17



VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 19

Compte de Résultat par origine et destination (CROD) 19

Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) 22



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2021



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours Populaire français, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'ILLE ET VILAINE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 4

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 3

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 14 174

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 1 259

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 7

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été marquée par la création d'une nouvelle antenne au Val d'Anast et la mise en route du Solidaribus, véhicule permettant d'apporter la solidarité dans les zones rurales.

Nous avons également pérennisé les 4 antennes rennaises de distribution alimentaire : Bréquigny, Cleunay, La Touche et le Cadran.

Nous avons également décidé de séparer physiquement le siège de la Fédération d'Ille et Vilaine de notre local rue des Veyettes. C'est chose faite depuis le mois de juillet, avec la location de 180m² de bureaux et d'une salle de réunion.

Nous avons également procédé à 2 recrutements :

Un assistant de gestion pour développer les initiatives, accueillir les nouveaux bénévoles et développer les nouveaux outils informatiques au service de la solidarité,

Une apprentie pour développer le mouvement Copains du Monde et les solidarités liées à l'enfance.

Nous avons enfin pu reprendre les initiatives extérieures (braderies) et la boutique pop a fonctionné de manière normale.

Les activités de solidarité ont retrouvé un rythme normal après une pause forcée due au confinement en 2020 : 10 journées vacances bonheur durant l'été, 600 kits scolaires donnés à autant d'élèves pour la rentrée, 725 cartes cadeaux et 500 jouets donnés lors des fêtes de Noël, avec une très grosse activité du mouvement copains du monde.

Les formations, après la pause de 2020, ont également redémarré, avec l'appui de nouveaux formateurs.

Enfin, les instances se sont bien réunies, avec des réunions de secrétariat départemental, de comité départemental, du bureau de Rennes, des commissions de travail, qui ont profité de la nouvelle salle de réunion du siège de la Fédération. Le congrès départemental a réuni près de 100 bénévoles et a élu les Nouvelles instances fédérales avec un nouveau secrétaire général et un nouveau trésorier.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Pas de changement de méthode comptable pour l'exercice 2021.

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :



Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.



FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprécisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.
Pour 2021, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement appliqués sont les suivants :

Dons de particuliers 374 481,98 €

Mécénat 36 530,42 €

Legs, donations et assurances-vies 0,00 €

Subventions 126 761,42 €

Contributions financières des fondations et associations 52 112,55 €

Autres ressources 0,00 €

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2021, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2021 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 23 498 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 000,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 0,98%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 8 014,30 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération n'est bénéficiaire d'aucun legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2021.



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2021,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2021,
- ✓ Les variations des dépréciations,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant



PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres
- ✓ La variation des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.



VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie »,
- ✓ Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation »
- ✓ Le détail du résultat exceptionnel

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2021 est de 7.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2021 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

❖ Du cumul des catégories suivantes de produits = 22 382 €

Produits d'éléments d'actifs cédés	36%
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	60%
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	4%

qui représentent 100 % des produits exceptionnels

❖ Du cumul des catégories suivantes de charges = 9 245 €

Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	8%
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	42%
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0%
Sur opérations de gestion	0%

qui représentent 100 % des charges exceptionnelles



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

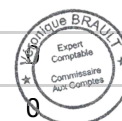
- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion- Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	1135 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,80 € pour 2021.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2021, le volume horaire a été évalué à 1135 heures.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2021 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.



Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2020. Pour le détail des sommes utilisées en 2021, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :



« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,



- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2021 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2021 et non encore dépensées au 31/12/2021, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 0 € sur 2021 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la



fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2021 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.





Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Valeur brute au 01/01/2021	Acquisitions et créations en 2021	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2021	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (I)	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	250 000	-	-	250 000
Agencements et aménagements de terrain	12 712	-	-	12 712
Constructions	689 426	43 407	-	732 833
Installations techniques, matériel et outillage industriel	44 770	3 060	-	47 830
Autres immobilisations corporelles:	85 963	83 887	32 781	137 068
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	-	-	-
<i>Matériel de transport</i>	81 095	55 714	21 000	115 809
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 220	25 295	11 781	15 734
<i>Mobilier</i>	2 648	2 877	-	5 525
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (II)	1 082 870	130 354	32 781	1 180 443
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 455	7 161	-	8 616
Immobilisations financières (III)	1 455	7 161	-	8 616
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 084 325	137 515	32 781	1 189 059





Actif - Mouvements des amortissements

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montant en début d'exercice 2021	Augmentations: dotations de l'exercice 2021	Diminutions: reprises de l'exercice 2021	Montant en fin d'exercice 2021
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrain	4 056	1 271	-	5 327
Constructions	287 580	26 140	-	313 720
Installations techniques, matériel et outillage industriel	33 915	3 075	-	36 991
Autres immobilisations corporelles:	41 023	22 737	13 242	50 518
<i>Installations générales, agencements divers</i>	277	1 469	-	1 746
<i>Matériel de transport</i>	36 029	17 096	13 242	39 884
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 627	3 618	-	6 245
<i>Mobilier</i>	2 089	554	-	2 643
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	366 575	53 223	13 242	406 556
TOTAL GENERAL (I+II)	366 575	53 223	13 242	406 556





Actif - Stocks

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Stocks au 01/01/2021	Reprise de stocks au 31/12/2021	Nouveaux stocks au 31/12/2021	Stocks au 31/12/2021
Stocks des autres approvisionnements	0	0	11 800	11 800
Stocks des marchandises	0	0	0	0
TOTAL	0	0	11 800	11 800





Actif - Créances au 31/12/2021

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Année 2021
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	-
Participations	-
Autres titres immobilisés	8 616
Prêts	-
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	-
Créances clients et comptes rattachés	1 958
Autres créances:	99 142
<i>Personnel</i>	520
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	-
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	10 932
<i>Autres</i>	87 690
Créances reçues par legs ou donations	-
Charges constatées d'avance	4 488
TOTAL	114 205





Actif - Produits à recevoir

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2021
Avances et acomptes versés sur commande	-
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	-
Autres créances:	10 932
<i>Personnel</i>	-
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	-
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	10 932
<i>Autres</i>	-
Produits à recevoir	-
TOTAL	10 932





Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	355 203	282 395
<i>Placements divers</i>	71 588	65 753
<i>OPCVM</i>	-	-
Fonds National de Solidarité	283 615	216 642
Comptes courants	124 396	119 074
Caisses	2 355	4 108
TOTAL	481 954	405 577





Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Année 2021
Exploitation courante	4 488
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	4 488





Tableau de variation des fonds propres

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	129 499	-	-	-	-	-	-	129 499
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	623 105	198 003	-	-	-	-	-	821 108
Excédent ou déficit de l'exercice	198 003	(198 003)	-	-	-	(1 480)	-	(1 480)
Situation nette	950 606	-	-	-	-	(1 480)	-	949 126
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	128 290			57 000		(13 444)		171 846
Provisions réglementées								
TOTAL	1 078 896	-	-	43 556	-	(1 480)	-	1 120 972





Passif - Variations des fonds reportés et dédiés

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-	-
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres	117 090	9 948	87 282	39 756
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	4 127	-	4 127	-
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 750	10 788	1 750	10 788
TOTAL	122 967	20 736	93 159	50 544





Passif - Emprunts et Dettes financières

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2021	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit:	9 445	19 951	50 150	39 644
<i>Emprunts</i>	9 445	19 951	50 150	39 644
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	-	-	-	-
Emprunts auprès de structures SPF	-	-	-	-
TOTAL	9 445	19 951	50 150	39 644

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2021	Capital restant dû au 31/12/2021
<i>Compte courant au passif</i>	-	-
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	-	-
TOTAL	-	-





Passif-Etat des dettes au 31-12-2021

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montants au 31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	39 644
<i>Emprunts</i>	39 644
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	-
<i>Dettes financières</i>	-
Emprunts auprès des structures SPF	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 935
Dettes fiscales et sociales:	33 424
<i>Personnel</i>	9 103
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	24 321
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	-
Dettes sur immobilisations	-
Autres dettes	950
Produits constatés d'avance	-
TOTAL	133 953





Passif - Détails des charges à payer

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montants au 31/12/2021
Intérêts courus sur emprunts	-
Avances et acomptes reçus sur commande	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 662
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	11 943
<i>Personnel</i>	9 103
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 840
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	-
Charges à payer	-
Créditeurs divers	-
TOTAL	13 605





Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En €uros	Exercice 2021	Exercice 2020
Vente de biens et services	4 164	2 186
Concours publics et subventions d'exploitations	126 761	261 671
Dons manuels	374 482	398 308
Mécénats	36 530	20 550
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	52 113	166 971
Reprises sur provision et transferts de charges	5 864	9 406
Utilisations des fonds dédiés	93 159	16 531
Participations des destinataires de la solidarité	19 834	10 126
Produits d'initiatives	170 055	107 149
Autres produits	1 970	1 044
TOTAL	884 932	993 943





Subvention de l'année

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	57 000
Subventions internationales	-
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	-
Subventions régionales	-
Subventions départementales	58 000
Subventions communales	18 433
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont	45 578
Subventions Publiques Diverses	-
Subventions emplois aidés	4 750
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	-
TOTAL	183 761





Tableau Résultat exceptionnel

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2021

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2021
Produits	22 382
Produits d'éléments d'actifs cédés	8 000
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	13 444
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	890
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48
Transfert de charges exceptionnelles	-
Charges	(9 245)
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	(7 758)
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	(1 482)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(5)
Résultat exceptionnel	13 137





CROD

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	374 482	374 482	398 308	398 308
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	36 530	36 530	20 550	20 550
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	16 082		10 987	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	36 031		155 984	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	214 557		138 051	
3-SUBVENTIONS	140 205		274 515	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	93 159	1 750	16 531	0
TOTAL	911 046	412 762	1 014 926	418 858
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	751 533	394 915	593 679	350 143
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	19 745	2 536	12 930	7 626
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	48	13	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	17 000	4 511	14 008	14 008
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	38 263	0	13 095	11 429
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 499	0	7 770	7 770
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61 702	0	68 733	27 081
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	20 736	10 788	106 707	800
TOTAL	912 526	412 762	816 923	418 858
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 480	0	198 003	0





CROD

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	337 693	337 693	575 022	575 022
- Prestations en nature	110 860	110 860	119 225	119 225
- Dons en nature	292 621	292 621	280 511	280 511
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	27 230		0	
- Dons en nature	516 416		242 148	
TOTAL	1 284 821	741 174	1 216 905	974 757
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 150 740	680 559	1 080 304	874 639
- Réalisées à l'étranger	18 968	8 575	18 469	23 262
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	46 464	21 005	27 510	31 884
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	68 649	31 035	90 622	44 972
TOTAL	1 284 821	741 174	1 216 905	974 757



**CER**

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	394 915	350 143	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 536	7 626	- Dons manuels	374 482	398 308
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	13	0	- Mécénat	36 530	20 550
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 511	14 008	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	11 429			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	7 770			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	27081,08			
TOTAL DES EMPLOIS	401 975	418 057	TOTAL DES RESSOURCES	411 012	418 858
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 788	800	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 750	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	412 762	418 858	TOTAL	412 762	418 858
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	680 559	874 639	- Bénévolat	337 693	575 022
- Réalisées à l'étranger	8 575	23 262	- Prestations en nature	110 860	119 225
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	21 005	31 884	- Dons en nature	292 621	280 511
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	31 035	44 972			
TOTAL	741 174	974 757	TOTAL	741 174	974 757

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 750	949
(-) Utilisation	1 750	0
(+) Report	10 788	800
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 788	1 750

